



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

9

A  
**LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

**DE L'ÉGAREMENT**  
**DE L'OPINION PUBLIQUE EN FRANCE**  
SUR  
**LA RÉVOLUTION DE LA BELGIQUE,**

ET  
DE LA NÉCESSITÉ D'UNE ALLIANCE  
ENTRE LA FRANCE ET LA HOLLANDE,  
POUR  
**RÉSoudre LA QUESTION BELGE.**

PAR  
PIERRE-VICTOR.

1851.

Quand ne serons-nous donc plus dupes des mots ?  
CORMENIN.

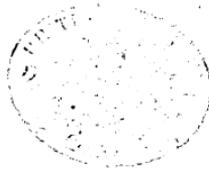


A PARIS,

CHEZ DELAUNAY ET LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU PALAIS-ROYAL.

A ROTTERDAM, CHEZ JACOB, LIBRAIRE, HOOFDSTEEG.

A AMSTERDAM ET A LA HAYE, CHEZ LES FRÈRES VAN CLEEF.



## DÉPUTÉS DE LA FRANCE,

Au milieu des circonstances difficiles où se trouve la patrie, à l'approche des événemens plus graves encore dont l'Europe entière est menacée, chaque citoyen vous doit le tribut des renseignemens propres à éclairer votre opinion, et à diriger votre conduite. Ces renseignemens deviennent surtout nécessaires, lorsqu'ils concernent des lieux que vous n'êtes point à portée de juger.

Je m'adresse surtout à vous, Députés de l'extrême gauche ; parce que c'est parmi vous que règne, avec le plus de force, une erreur qui perd la cause du parti national que vous représentez.

Un penchant fatal à nous mêler des affaires des autres nations, sans les connaître, et plutôt que de veiller aux nôtres, compromet tous nos intérêts. Si notre liberté a des ennemis au dehors, elle en a de plus redoutables encore au dedans.

Un temps viendra peut-être où le Français, moins confiant et plus réfléchi, cessera de juger aussi légèrement les besoins des peuples étrangers, et de régler le sort de sa patrie sur les déclarations d'un journal, ou d'une correspondance anonyme. Il voyagera, verra par lui-même, et connaîtra du moins les pays qui avoisinent le sien.

L'égarément de l'opinion publique en France sur les affaires de la Belgique, fera l'étonnement de l'histoire. On ne concevra pas qu'une révolution si opposée à la nôtre, ait pu nous paraître émanée du même principe ; qu'un pays qui est à nos portes, qui nous a appartenu vingt ans, nous soit devenu étranger à ce point. Cette aberration de tout un peuple, est peut-être sans exemple, dans les annales des nations civilisées.

Malgré tous les événemens, qui, depuis plusieurs mois, auraient dû nous dessiller les yeux, le même aveuglement subsiste ; les mêmes préventions continuent ; les mêmes erreurs se publient dans les journaux, et sont proclamées à la tribune. Je n'ai point la prétention de les faire cesser ; mon seul but est de vous exposer des faits, propres à vous inspirer le désir d'en vérifier l'exactitude ; mon seul avantage est de pouvoir vous entretenir d'un pays que j'ai habité, à diverses époques, et dans des circonstances différentes.

Ma faible voix ne vous paraîtra pas du moins suspecte ; vous vous rappellerez peut-être qu'elle a attaqué devant vous, sous le gouvernement déchu, l'arbitraire de plusieurs de ses agens. Réduit, par les persécutions suscitées aux hommes indépendans jusque dans la carrière des arts, à la nécessité m'expatrier, je vous

dirai ce que j'ai vu. Je vous dirai toute ma pensée : Dans les montagnes solitaires où je suis retiré, la voix ne connaît d'accens que ceux de la vérité.

Depuis long-temps l'erreur et l'imposture ont mis les choses dans les mots, le signe à la place de l'idée. L'abus des mots a toujours puissamment servi les partis ; mais je doute que jamais il ait porté plus loin son empire, que dans notre siècle phraseur et jésuitique.

Quel prestige surtout n'a pas exercé le mot de *liberté* ! Quel mot a plus abusé les peuples, pour qui il n'a été, trop souvent, que le mot-d'ordre du despotisme ! C'est au nom de la liberté, que notre première révolution a vu tomber les têtes de ses plus ardens défenseurs ; au nom de la liberté, que la Sainte-Alliance a fait armer les peuples contre l'indépendance de notre patrie ; au nom de la liberté, que le parti-prêtre nous appelle aujourd'hui, dans les plaines de la Belgique, à la défense de sa domination.

La fausse application des mots, la difficulté de nous entendre sur leur sens ; voilà la source de cette confusion d'idées, qui a amené dans notre politique extérieure un embarras, dont bientôt la raison du glaive pourra seule tirer. C'est cet abus, qui nous fait appeler la même chose, dans deux pays voisins, des noms les plus opposés ; qui qualifie d'indépendance dans l'un, ce qu'il taxe d'esclavage dans l'autre ; qui nous fait combattre ici, ce que là, il nous porte à défendre.

De là, ces longues discussions parlementaires qui, au lieu de nous éclairer, ne produisent qu'un surcroît de questions plus confuses. De là, ces accusations réciproques qui tombent d'elles-mêmes, parce que des

deux côtés elles portent à faux. Et quel compte demander à un ministère dont vous blâmez la conduite, lorsque vous suivez vous-même une fausse route ? Quel avantage ne lui donnez-vous pas, à lui qui agit sciemment, vous qui êtes dans l'erreur ?

Après quatorze mois de négociations pour la résoudre, la question belge n'en est pas plus avancée que le premier. Pourquoi ? parceque mal établie, elle tourne dans un cercle vicieux ; parceque nous courons après sa solution, avant d'avoir étudié ses élémens.

Une révolution éclate à Bruxelles ; un gouvernement est renversé ; cela nous suffit. Les effets nous dispensent d'approfondir les causes. Qu'importe l'influence des mœurs et de l'esprit du pays ! des barricades sont dressées ; le Belge crie : vive la liberté ! La révolution de Bruxelles est proclamée *la fille aînée* de celle de Paris.

Mais avons-nous examiné, par qui cette révolution était faite ; quelles circonstances l'avaient produite ; si elle était l'œuvre de la nation, ou celle d'un parti ; si elle était enfin de nature à procurer plus de liberté à la Belgique ? Ces questions premières, qui a songé à les résoudre ? Nous nous sommes ainsi créé un amas de difficultés inextricables, qui nous arrêtent et nous obligent à revenir sans cesse sur nos pas.

*Les affaires de la Belgique*, vous a dit le ministère, sont des affaires graves ; c'est une question Européenne qui renferme la paix et la guerre. Voilà les explications qu'on vous donne. Cependant l'armistice conclu entre les Belges et les Hollandais touche à son terme. Quel parti allons-nous prendre ? Regarderions-nous la question comme résolue, lors

même qu'un nouveau protocole suspendrait encore les hostilités, sous le titre imposant de *traité définitif*? Non, le temps est venu où les volontés des rois sont impuissantes contre les besoins des peuples, et où tout l'art de la diplomatie est vain, pour donner de la stabilité aux constitutions des États, qui ne reposent pas sur leurs bases naturelles.

*La question belge n'est rien moins que terminée*; c'est le ministère lui-même qui en fait l'aveu; mais vous dit-il, pourquoi elle ne l'est pas? Cette question si embrouillée par notre faute; cette question uniquement compliquée par la mauvaise foi des uns et par l'égarément des autres, à quoi se réduit-elle? Que nous proposons-nous en soutenant la révolution belge? rendre la Belgique libre et indépendante; et nous assurer en elle une alliée qui soutienne à son tour notre liberté et notre indépendance? Voyons comment la route que nous avons prise, peut nous conduire à ce double but. Voyons, avant tout, si la Belgique était opprimée.

Puisque la question est revenue au point où elle en était lorsque la révolution éclata, et que nous ne sommes, depuis cette époque, ni plus avancés, ni plus éclairés, il ne sera pas hors de propos de remonter à son origine, et de suivre son cours.

Je ne sais ce dont il faut le plus s'étonner, de cette révolution, ou du change qu'elle nous a fait prendre; de l'audace du petit nombre d'hommes qui l'ont entreprise, ou de l'apathie de cette immense majorité qui l'a soufferte. Elle ne peut s'expliquer que par le silence de ceux-ci, et par les impostures de ceux-là. Il fallait, pour lui donner l'extension qu'elle

a prise, d'un côté tout le calme des Hollandais, de l'autre tout l'emportement des Belges. L'inaction du gouvernement, et son dédain pour l'opinion étrangère, en laissant le champ libre à ses adversaires, ont doublé leurs forces. *Ma conscience est tranquille*, dit le roi Guillaume aux Etats-généraux. Cette noble parole est la peinture de sa conduite.

Les ennemis de la liberté, les Jésuites à robe longue et courte, étaient bien parvenus, en 89, à faire passer les patriotes pour des aristocrates; mais ils n'avaient point encore poussé leur art perfide jusqu'à se faire passer eux-mêmes pour des patriotes. S'introduire dans les rangs libéraux en Belgique, et se faire un auxiliaire du libéralisme en France, était un coup de maître, un perfectionnement réservé aux progrès de notre siècle.

Aussi, avez-vous vû tous ces hommes de l'obscurantisme, que le soleil de juillet avait confondus, relever audacieusement la tête, au bruit du canon de septembre; reprendre leur poste, dans les arts, dans les lettres, et dans toutes les branches de l'administration; prêcher les mêmes associations jésuitiques que leurs frères des Flandres; conspirer ouvertement dans la Vendée et dans le midi, au sein même de la capitale, dans l'île Notre-Dame et devant le Louvre. Aussi, avez-vous entendu, à votre tribune même, un ministre actuel déclarer que *des intérêts de liberté se rattachent à Rome Pontificale*.

Ce parti redoutable se déguise encore moins chez nos voisins. Après avoir pour un moment cédé le terrain, il y reprend pied et s'avance plus puissant que jamais. Il brave la guerre en fuyant les com-

bats, s'empare, aux élections, des régence et des chambres, et menace de toutes parts le trône hérétique qu'il domine.

Ce seul fait n'en dit-il pas assez? ne devrait-il pas nous éclairer sur la honteuse mystification politique dont nous sommes victimes? Cette France, la plus sensible, la plus généreuse des nations, sera-t-elle donc toujours le jouet de l'étranger! Les hommes une fois trompés se rendent difficilement à l'évidence; mais lorsque l'intérêt de la patrie le commande, ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'un léger sacrifice d'amour-propre pourra coûter.

Une lutte terrible est peut-être à la veille de s'engager; il est temps de voir où sont nos alliés, où sont nos ennemis; et, s'il n'est plus en notre pouvoir de la prévenir, de diriger du moins nos attaques où il convient.

On annonce qu'une armée française, aux premières hostilités de la Hollande, doit marcher de nouveau contre elle, pour préserver la Belgique d'une *restauration* et la délivrer de ses *ennemis*. Examinons si cette restauration est celle du despotisme; si ces ennemis sont bien ceux de la France, et ceux de la Belgique.

Un publiciste célèbre a expliqué toute la révolution belge dans ces mots: *Charles X s'est fait chasser par son amour pour les jésuites. Ils ont pris leur revanche contre le roi Guillaume; car c'est pour n'avoir pas voulu des jésuites, que le clergé belge s'est déclaré contre lui et a ameulé le peuple.*

Cette révolution, que nous avons crue amenée par la nôtre, se fomentait depuis long-temps. Les ordonnances de juillet triomphant, elle n'en eût éclaté que plus promptement; elle eût été seulement dis-

pensée de prendre un masque, et se fût montrés avec ses traits, dans toute leur nudité contre-révolutionnaire. Dès 1814, l'avènement d'un roi protestant au trône de Belgique avait été vu avec déplaisir par les catholiques. Une constitution libérale, religieusement observée, augmenta encore leur mécontentement.

C'est en 1828, on peut le dire, que la révolution belge commença. De prétendus griefs en furent le prétexte, un *pétitionnement* de prêtres et d'enfans de chœur, le signal. *L'hérétique* maison de Nassau, fit-on accroire à un peuple encore imbu des mœurs Espagnoles, voulait *protestantiser* la Belgique. La liberté de l'enseignement, objet des vœux constans des jésuites de tous les pays, fut le premier redressement demandé. A ces prétentions se joignirent des ambitions déçues, des intérêts particuliers froissés ; et l'on vit se former, par un accouplement inoui, la monstrueuse union *des catholiques et des libéraux*.

Des intrigues se tramèrent jusque dans le sein des Etats-généraux, pour obtenir une majorité qui, selon l'expression des unionistes, *paralysât l'action du gouvernement*. Une association, dite nationale, à la tête de laquelle se mirent tous les curés, fut établie pour fausser les élections, et pour créer une rente en faveur des fonctionnaires associés, qui seraient destitués. Les déclamations furibondes, les accusations calomnieuses des feuilles du parti, vinrent hâter son triomphe, en égarant l'opinion de la France et de la Belgique.

C'est alors que le rédacteur d'une de ces feuilles,

M. de Potter, provoqua, par ses excitations réitérées contre le gouvernement, des poursuites qui donnèrent à l'opposition jésuitico-libérale, une importance qu'elle n'aurait peut-être pas eue, si on l'eût méprisée. Les journaux parisiens les plus libéraux, séduits par les grands mots et les phrases retentissantes des journaux belges, firent chœurs à l'envi. Le bannissement de M. de Potter et de ses complices, acheva de donner à cette affaire l'éclat désiré ; et d'inspirer en leur faveur l'intérêt qui s'attache toujours à des écrivains poursuivis.

La faction redoubla de fureur, cria à la vengeance et à l'anathème ; et un roi, cité, pendant treize ans, dans toute l'Europe, comme *le prince le plus philosophe et le plus libéral de son siècle*, fut déclaré tout-à-coup un tyran, un odieux persécuteur de la pensée. La presse dénatura tous les faits, envenima toutes les passions, et alla, sans plus de détour, jusqu'à s'écrier : *La voix du prêtre appelle les Fidèles à la défense du sanctuaire, menacé par la fureur d'un despote impie !*

Cette heureuse disposition de la confrérie belge fit sans doute juger au ministère Polignac le moment opportun, pour tenter le coup d'Etat de juillet. Il échoua : les jésuites ne se tiennent pas si vite pour battus. Ceux de France se retranchèrent en Belgique ; les bannis belges, leurs associés, vinrent se réfugier à Paris. Vous vous rappelez, Messieurs, tous les honneurs que les patriotes leur rendirent, et tous les secours qu'ils leur offrirent ! Les feuilles légitimistes, comme les feuilles libérales, furent ouvertes à leurs doléances ; l'*Avenir* et la

*Tribune* répétèrent de concert toutes les impostures qu'ils répandirent pour achever de perdre l'opinion et hâter leur vengeance. Quelques mois après, *Guillaume* aussi était banni.

Le rappel de M. de Potter ; l'expulsion d'un journaliste ministériel ; voilà les grands intérêts qui soulevèrent les Belges ! voilà les vœux qui retentirent, à l'ouverture de leur *glorieuse* révolution ! Une maison pillée, des livres et des journaux brûlés, furent les hauts faits par lesquels une poignée de jeunes gens signala la première soirée. L'inaction du commandant de place, et les ménagemens de la police, firent le reste. Le roi, les ministères et toutes les autorités supérieures étaient encore à La Haye. Il n'en fallait pas d'avantage, pour engager les plus timides à tout oser.

Ainsi commença ce que nous avons assimilé à nos grandes journées ; ainsi s'exécuta sans but, sans motifs, sans provocations, cette fantasque révolution. Aussi, voyez la, dès les premiers pas, embarrassée dans sa marche, incertaine de sa route, avancer comme étonnée d'elle-même. Voyez-la s'arrêter devant l'héritier du trône, lorsqu'il se présente à elle, au milieu de Bruxelles en armes, sans autre escorte que son courage et sa loyauté, se rallier à lui, et lui jurer fidélité. Il part, chargé de porter au roi son père les vœux du peuple. Deux mois après, lui et toute sa dynastie sont exclus du trône.

Que s'est-il passé dans cet intervalle ? Quel crime a commis ce prince ? le crime de s'être montré, ainsi que son père, l'ennemi constant de l'intrigue et de l'hypocrisie, de s'être rendu, quinze ans, l'objet

de l'idolâtrie des Belges, d'être enfin du sang de ces Nassau, en butte à la haine implacable des jésuites, depuis *Philippe II*. Sa généreuse confiance, qui lui avait fait éloigner de Bruxelles son armée, avait rattaché à lui tous les cœurs; mais le jésuitisme n'est pas arrêté par ces liens; la calomnie est là pour les rompre, et pour dégager de tous les sermens.

Ce prince avait pressé, à La Haye, de tous ses efforts la séparation demandée. Elle n'était pas moins vivement désirée des Hollandais que des Belges; mais un acte de cette importance ne dépendait pas entièrement du roi; il demandait à être soumis à l'approbation des Etats-généraux, dans des formes constitutionnelles qui entraînaient inévitablement quelques lenteurs.

Les meneurs profitèrent de ce retard et de la retraite des troupes, pour abuser le peuple de Bruxelles sur les dispositions du gouvernement. Le peuple irrité s'arme, et menace la sûreté des habitans. En vain la garde bourgeoise veut le contenir; les chefs ne voient plus d'autre moyen pour maintenir l'ordre, que d'appeler à leur secours les troupes du prince *Frédéric*. Elles entrent, dit M. *Leshon* envoyé de la Belgique à Paris, dans une lettre au roi Guillaume, *appelées par le vœu d'une partie de la population*.

Excité par des traîtres, prudemment retranchés dans leurs maisons, le peuple fond sur la troupe tombée dans cet horrible guet-à-pens, tirant sur des frères, sur des Belges, aussi nombreux alors dans l'armée, que les Hollandais. Le soldat se défend avec douleur. Vous savez la lutte sanglante qui s'en est suivie. Le temps a déjà fait justice de toutes les imputations de cruauté dirigées dans cette circonstance contre le prince *Fré-*

déric. La retraite de ce prince, à qui il restait encore assez de forces pour réduire Bruxelles en cendres, a laissé la victoire à ses habitans.

Le jésuitisme avait obtenu ce qu'il lui fallait : il n'avait encore pu emprunter à notre révolution que des barricades et des pavés ; il lui manquait des victimes ; il lui manquait du sang, pour le faire retomber sur la dynastie qu'il voulait proscrire.

L'opinion publique, égarée par le faux jour sous lequel ce funeste événement fut présenté, avait prononcé l'arrêt de Guillaume et de son fils Frédéric. La presse française et la presse belge ne trouvaient plus de termes assez violents pour livrer leur mémoire à l'exécration de la postérité, et pour vanter les vertus et l'héroïsme des congréganistes de Bruxelles. La conduite politique du prince d'Orange n'offrait point assez de prise pour l'envelopper dans cette proscription. On se borna lâchement à calomnier sa vie privée. Mais un nouvel événement ne tarda pas à fournir à ses ennemis l'occasion propice, pour achever de le perdre.

Une partie des provinces belges ne s'était point encore soulevée. Un grand nombre d'hommes de la révolution qui avaient vu comment les choses s'étaient passées, retenus par leur conscience, se montraient encore favorables aux Nassau. M. M. d'*Aerschot*, *Barthelemy*, *Lehon* et autres, prièrent le roi, le 1.<sup>er</sup> octobre, d'envoyer le prince d'Orange dans ces provinces, pour aviser aux mesures urgentes de conciliation que réclamait l'intérêt de la patrie, jurant un inaltérable attachement à sa personne royale et à son auguste dynastie.

Pour atteindre ce but, le prince d'Orange s'en-

toura , à Anvers , d'un conseil composé des membres les plus prononcés de l'opposition ; et annonça la séparation désirée , en se déclarant provisoirement le chef d'une administration distincte , toute composée de Belges. Il autorisa les provinces restées fidèles , et dont il était maître , à participer aux délibérations du congrès. Il appliqua tous ses soins à maintenir la suspension des hostilités. Il eut la générosité de relâcher les prisonniers belges , détenus avant son arrivée sur les pontons ; mais tous ces efforts étaient vains. Le parti de l'écartier était pris.

Tous ces actes généreux qui augmentaient le nombre de ses partisans , étaient précisément ce que ses ennemis redoutaient le plus. Ils redoublèrent d'activité pour éviter tout accommodement. Des troubles furent suscités dans Anvers ; des rixes s'élevèrent entre le peuple et la troupe ; les soldats belges dûrent être séparés des Hollandais. Le roi avait laissé aux miliciens le droit de retourner dans leurs foyers , ainsi que cela se pratiquait tous les ans , à cette époque ; et ils s'éloignèrent du prince d'Orange , désolés de le voir obligé de refuser leurs services.

Ce prince , dont les nobles intentions avaient été dénaturées aux yeux des Belges , et n'étaient pas mieux appréciées des Hollandais , persuadés qu'il se détachait d'eux , lorsqu'il ne voulait que concilier leurs intérêts avec ceux de la Belgique ; qui ne tenait point de son père des pouvoirs suffisans pour faire d'avantage , et ne voulait point , dans des négociations toutes légales , user du recours que lui présentait la force armée , ne vit plus d'autre parti que de s'éloigner , afin de laisser aux Belges , ainsi qu'il le publia en partant , la

faculté de régler plus librement les élections qui devaient fixer leur constitution nouvelle.

Le lendemain de son départ, par suite d'une convention passée avec le commandant de la citadelle, les portes de la ville sont ouvertes aux Bruxellois. En violation de ce traité, au mépris de l'armistice et de toutes les lois de la guerre, une perfide agression s'exécute contre les Hollandais. Une partie du peuple y prend part; l'arsenal et le port sont attaqués; la citadelle elle-même est menacée. Le général *Chassé* après d'inutiles sommations, se trouve réduit par les provocations auxquelles il est en butte, à la cruelle nécessité de ce bombardement, qui a si long-temps retenti dans toute l'Europe.

Pendant que ce fatal événement jetait la consternation dans toutes les âmes, il faisait bondir de joie le cœur des jésuites belges. Ces cruelles représailles de guerre complétaient la série des accusations qui leur étaient nécessaires pour proscrire la dynastie entière. On s'en saisit, pour rejeter sur le prince d'Orange une catastrophe, dont les seuls et véritables auteurs étaient les Belges.

Le congrès était assemblé. Formé sous l'influence de la sacristie, par des élections vicieuses, un ramas de fanatiques stupides, de traitres naguères serviteurs du pouvoir régnant, de parleurs prétentieux se jouant de leur patrie comme de leur parole, s'érigea en cour souveraine de l'Europe, et mit en délibération un attentat qui devait troubler la paix de tous les Etats. Sans mandat légal, sans titre national, une assemblée de prêtres et de nobles prononça, au nom du peuple belge, à la majorité

de cent vingt voix, la *déchéance* à *perpétuité* de la dynastie des Nassau.

Cet acte de démence consommait la révolution ; il saisit Bruxelles de stupeur ; et en imposa à l'Europe. Des hommes qui bravaient toutes les lois, qui insultaient toutes les nations, furent respectés des rois et admirés des peuples. Les *protocoles* apprirent aux Belges qu'ils étaient libres, indépendans, mattres désormais de faire la loi au monde.

Voilà l'historique rapide de cette déplorable révolution. Vous venez de voir avec quelles armes on l'a accomplie, avec quelle astuce on a dénaturé les deux grands événemens du combat de Bruxelles et du bombardement d'Anvers, pour en faire la base des accusations portées contre les Nassau. Vous pouvez juger combien il est absurde de rejeter sur eux des malheurs inévitables, dans une révolution qu'ils n'ont point provoquée, et dans laquelle ils se sont constamment tenus sur la défensive contre leurs perfides agresseurs.

Remontons plus haut ; et jetons un coup d'œil sur ces *griefs* pour le redressement desquels cette révolution a été entreprise. Sans doute l'administration des Pays-Bas, confiée à beaucoup de ces mêmes Belges qui l'attaquent aujourd'hui, offrait plus d'un abus ; mais les améliorations qu'elle laissait à désirer ne pouvaient être que le fruit du temps. Un prince dont le règne ne datait que de quelques années, qui avait tout à créer, législation, armée, crédit public, nationalité, ne pouvait subitement applanir toutes les difficultés qu'une pareille tâche lui opposait.

Vous connaissez sans doute, Messieurs, la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas. Si d'un côté, elle n'établit point de responsabilité ministérielle, d'un autre, ne remplit-elle pas cette lacune, en s'abstenant aussi de donner à l'autorité royale le droit de dissoudre les États-généraux? Aussi, ne pouvant contester sa libéralité, les hommes les plus éclairés et les plus adroits, ne l'ont-ils point attaquée; mais ils ont prétendu qu'elle n'avait pas été observée.

Voici ce que déclarait encore, après l'insurrection, à l'une des dernières séances des États-généraux, *M.<sup>r</sup> de Brouckère*, aujourd'hui ministre de *Léopold*: *Le mouvement des Belges n'est pas légitime; il n'est autorisé par aucune infraction à la loi fondamentale. Le respect religieux du roi pour la loi fondamentale*, disait antérieurement, à la même assemblée, le régent *Surlet de Chokier*, *le place au rang de ces princes philosophes et éclairés qui font le bonheur de l'humanité.*

On a prétendu:

*Que l'enseignement était enchaîné.* Oui, il l'était par des lois qui ne permettaient pas aux jésuites de le corrompre; il l'était par l'une des plus belles institutions de notre époque, celle du collège philologique de Louvain, que, pour complaire au parti-prêtre, Guillaume avait eu la faiblesse d'abolir. Plus d'un million de florins était annuellement consacré à l'entretien des écoles primaires. En 1817, on comptait dans ces écoles un élève sur 26 habitans; en 1828, un sur 16. En France, vous a dit *M. Las-Cases*, sur 5 millions d'enfans, 2 millions 500 mille croupissent dans l'ignorance.

*Que la presse était condamnée au silence.* La quantité de livres et de journaux publiés en Belgique, pendant quinze ans, suffirait pour répondre à cette imposture. On sait que la presse périodique était affranchie de tout cautionnement. Cinquante imprimeries établies dans la seule ville de Bruxelles, et les nombreux magasins de librairie ouverts de toutes parts, attestent si la presse était muette. Les libraires français, victimes de cette redoutable concurrence, vous diront s'ils la regardaient comme entravée, lorsqu'elle couvrait de ses productions l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique; reproduisant tout ce que le gouvernement Français prohibait, tout ce qui, depuis 89, avait été écrit de plus violent contre les nobles et les prêtres. Mais c'est là précisément ce qui blessait la plupart des *révolutionnaires* belges.

Depuis 1828, les journaux ne conservaient plus de frein. Ouvrez-les; et dites si, après la chute de Charles X, nous lui avons prodigué, à lui et à ses ministres, des insultes qui approchent de celles que la presse belge a vomies contre Guillaume, sous les deux dernières années de son règne. Jusqu'à des menaces de mort contre sa personne restaient impunies. Toutes les poursuites dirigées, dans un espace de quinze années, contre les nombreux écrivains, répandus dans les Pays-Bas, se réduisent à un nombre moindre que celles qui ont frappé chez nous, en quinze mois, depuis les journées de juillet, deux de nos feuilles les plus libérales. Et que prétendaient les hommes qui se livraient à ces attaques? Ils vous en instruisent eux-mêmes: *Pousser le pouvoir à des actes de sé-*

*vérité pour mieux le perdre.* Voilà ce qu'écrivait M. Tielemans à M. de Potter, le 1.<sup>er</sup> janvier 1830.

*Qu'une révoltante partialité régnait dans la distribution des emplois.* Deux ministres étaient Belges. Dans les tribunaux de la Belgique, à peine comptait-on quelques Hollandais. Aux États-généraux, les membres des provinces septentrionales et ceux des provinces méridionales étaient en nombre égal. Il est vrai que dans la marine, la préférence était d'ordinaire accordée aux compatriotes des *Tromp* et des *Ruyter*. Il appartenait à la révolution belge de voir sortir de son sein un ministre-grand amiral. Est-ce bien à un pays qui, de son propre aveu, ne peut trouver aujourd'hui, dans toute sa population, aucun officier pour commander, aucun fonctionnaire pour administrer, qu'il convient de reprocher à la Hollande de lui avoir prêté le secours de ses talens et de ses lumières ?

*Qu'une dette et des impôts énormes, inégalement répartis, pesaient sur le pays.* Sur un budget de 63 millions de florins, 31 millions étaient payés par le Nord, 32 par le Midi. La Belgique, quoique bien supérieure en population à la Hollande, n'a guères payé plus de la moitié de la dette. Dégrevée, en 1814, de la dette française, elle n'a éprouvé, dans sa part de la nouvelle dette, qu'une augmentation de 1,700,000 francs. Qu'était-ce, en comparaison de tous les avantages que lui présentaient les débouchés des colonies hollandaises ? Cette dette avait d'ailleurs été imposée à la Belgique par les traités de 1814 ; il serait donc injuste d'en rendre la Hollande responsable. Les impôts étaient élevés ; mais,

si en payant cinq fois plus , les Belges jouissaient d'un bénéfice dix fois plus grand , avaient-ils donc sujet de se plaindre ?

*Que les juges étaient abaissés au rôle de commissaires du pouvoir.* Pendant quinze ans , quoi qu'ils fussent amovibles , pas un d'eux n'a été destitué. Pour achever de juger le peu d'empire que le pouvoir exerçait sur la magistrature , on n'a qu'à examiner la divergence et l'opposition des arrêts rendus par les cours de La Haye , de Liège , de Bruxelles et autres villes. La Belgique était privée de jury , il est vrai ; cette question avait été soumise aux Etats-généraux ; et ce sont eux qui l'avaient résolue négativement. Depuis plusieurs années , le roi s'occupait de pourvoir aux améliorations qui restaient à opérer dans la partie judiciaire.

On a encore reproché au gouvernement des Pays-Bas :

*L'imposition despotique d'un langage privilégié.*

Plusieurs mois avant la révolution , cette contrainte , imposée dans les plaidoeries et les actes publics , avait cessé. Sans doute , il eût été plus adroit de laisser faire au temps ce qu'on ne pouvait d'ailleurs opérer sans son secours ; mais le but était louable : il s'y rattachait une pensée nationale , tendant à resserrer , par la communauté du langage , les liens déjà établis entre les deux pays. La langue française est-elle donc si généralement et si facilement parlée en Belgique , que ses habitans pussent y attacher tant de prix ? A Bruxelles même , toute la basse ville parle le flamand , idiôme qui , sans contredit , se rapproche plus que tout autre , du Hollandais.

*La violation de la liberté de conscience. C'est*

aussi là ce que le parti-prêtre reprochait en France aux patriotes, lorsqu'ils élevaient la voix contre les prétentions cléricales; ce qui sert de texte aux plaintes de *M.<sup>r</sup> de la Mennais* dans son journal apostolique; ce qui excite l'indignation de M. l'archevêque de Paris dans ses mandemens. Il suffisait de traverser les Pays-Bas, pour juger de l'indépendance avec laquelle s'exerçaient tous les cultes, en même temps que de la prépondérance dont jouissait le culte catholique. Le concordat conclu par le gouvernement avec le Saint-Père, et qui ne satisfaisait point encore les ministres de cette religion, était loin d'obtenir l'approbation des vrais libéraux.

Enfin, *le sacrifice de l'industrie et du commerce*. Si le commerce eût été sacrifié, Guillaume serait peut-être encore sur son trône, ou du moins il ne le verrait pas occupé par un prince anglais. La dernière exposition des produits d'industrie offre un monument de la prospérité des manufactures belges, encouragées par des primes, des subsides, souvent au détriment de la Hollande. Il n'était pas d'établissement industriel de quelque importance, dont le roi n'aidât la fondation, de ses propres fonds.

Tels sont, Messieurs, les griefs principaux, dont la révolution belge a fait tant de bruit, et sur les quels elle appuie ses droits. Mais, qu'ils justifient par des faits précis leurs vagues et perfides accusations, ces hommes qui, pour satisfaire leur ambition, n'ont pas craint, en les avançant, de causer la ruine de leur patrie et de bouleverser l'Europe entière!

La Belgique n'était pas libre? elle était opprimée par la Hollande? Etranges oppresseurs que ceux qui

ne désirent rien tant, que de se séparer des opprimés ! Demandez à ces Hollandais, qui offrent aujourd'hui un spectacle si digne d'admiration, qui d'eux ou des Belges trouvaient le mieux leur compte à la réunion ?

Interrogez ces *proscrits* de toutes les nations dont l'honorable général *Lamarque* a reconnu que *la Belgique était l'asile* ; ces Français qui l'ont habitée avant sa ruine ; ceux qui, l'ayant parcourue depuis, ont encore pu y rencontrer des traces de son ancienne prospérité.

Interrogez ces débris de notre Convention, ces fondateurs de nos libertés, dont la vieillesse a survécu à quinze années de proscription. Qu'ils disent, sur quel sol, lorsque tous les Etats de l'Europe leur étaient fermés, ils ont pu reposer leur tête ; quel roi les a protégés, quinze ans, contre tous les efforts tentés pour les poursuivre jusque dans l'exil ! Qu'ils disent, les juges de Louis XVI, si c'est Guillaume, ou les comtes de *Mérode*, *Robiano*, *Vilain XIV* et autres *Républicains* de ce genre qui leur ont donné asile et protection ! Si les habitudes sédentaires de leur âge, n'ont pas permis qu'ils jugeassent tous les torts imputés à leur protecteur, ils ne nieront pas, du moins, qu'ils ne doivent qu'à lui les années de repos et de liberté, dont ils ont joui dans son royaume hospitalier.

Non, il n'était point un tyran, le roi que son trop de confiance dans ses ennemis a perdu, qui consacrait laborieusement toutes ses veilles aux affaires son royaume, et ouvrait son palais à *ses compatriotes* de tous les rangs ; le roi, véritablement *citojen*, à qui les Etats-généraux de Hollande, dans une séance du mois d'août dernier, ont rendu une si éclatante justice.

Non, il n'était point privé d'indépendance, l'Etat

dont le chef a été choisi pour arbitre entre l'Angleterre et les Etats-Unis; l'Etat qui réunissait à toutes les ressources maritimes d'un peuple rival autrefois de la France et de la Grande-Bretagne, le territoire fécond et industriel de la Belgique; l'Etat défendu par Anvers, par Luxembourg et par cette ligne de forteresses dont la Sainte-Alliance l'a doté.

Que l'on compare à l'état actuel de la Belgique celui qu'elle présentait avant la révolution: l'accroissement de la population, les propriétés territoriales doublées de valeur, les villes agrandies et embellies, les routes, les canaux, les monumens de toute espèce consacrés à l'industrie et aux arts: Bruxelles rivalisant d'éclat avec les premières capitales de l'Europe, et, la veille encore de son insurrection, montrant avec orgueil aux flots d'étrangers accourus à ses fêtes, cette brillante exposition dont les produits parurent au roi *trop beaux*, comme s'il présentait déjà l'effroi qu'ils allaient inspirer au commerce anglais.

Aujourd'hui, les murs de cette belle cité sont déserts; son crédit est éteint. Ce pays si florissant n'offre plus qu'un corps épuisé, luttant contre la mort qu'il s'est donnée. Nieront-ils cet affreux suicide politique, les malheureux qui l'ont provoqué? Non, leurs organes journaliers l'avouent; *le pays est plongé dans l'anxiété et dans la misère; mais que nous importe*, disent-ils, dans leur stupide délire, *la liberté triomphe!*

Vous avez vu, Messieurs, ce que ces hommes coupables, que je ne confonds point avec le peuple belge, égaré par leurs suggestions perfides, ont fait pour renverser l'édifice social de leur patrie.

Qu'ont-ils élevé sur ses ruines? Qu'ont-ils fondé, ces prétendus régénérateurs de leur patrie?

Ils voulaient s'affranchir de la domination hollandaise; ils ont couru au devant du joug de tous les peuples. Ils formaient une nation de six millions d'âmes; ils se trouvent réduits à moins des deux tiers. Ils avaient des alliés; ils n'ont plus que des protecteurs. Ils supportaient avec aisance des impôts élevés; ils en ont d'aussi lourds, qui les écrasent. Ils avaient un système d'enseignement, restreint dans le seul intérêt des lumières; ils ont une liberté illimitée dont les *Ignorantins* seuls sont les maîtres. *Ils se sont précipités dans la révolution, ainsi que l'a dit un des leurs, comme un homme qui se jète dans un abîme dont il ignore les issues.*

Un ministère sans cesse renouvelé, et sans cesse incapable; toutes les branches d'administration désorganisées, les domiciles des citoyens violés, les maisons pillées, les presses saccagées, des villes entières hors la loi, les ateliers fermés, le peuple sans travail et sans pain: voilà le tableau que présente aujourd'hui ce pays, qu'un Journal Français, celui de tous qui a le plus égaré l'opinion de la France, le *Constitutionnel*, vous a dépeint *plongé dans l'ivresse du bonheur!*

Le soulèvement des Belges contre les Hollandais n'est autre chose que la réaction fanatique des congréganistes du Midi de la France contre les protestants. Les tortures exercées dans les rues de Louvain sur le malheureux capitaine *Gaillard*, les cruautés non moins horribles qu'a éprouvées à Gand le négociant *Voortmann*; les traitemens infâmes endurés dans les prisons par ces mêmes Hollandais, accusés de toutes

les horreurs commises par les Belges ; les associations frénétiques formées ouvertement pour tirer le coup de fusil sur le prince d'Orange ; tous ces pillages et ces brigandages, médités et exécutés de sang froid, et enfin cet affreux système de calomnie, plus atroce que les échafauds ; tout n'atteste-t-il pas cet esprit de fanatisme, cette barbarie inquisitoriale, légués à la malheureuse Belgique par la domination Espagnole du Saint-Office ?

Chez des révolutionnaires, partisans sincères de la liberté, on eût trouvé, comme chez tous les hommes, des passions, de l'exaltation, de la fureur ; mais cette arme lâche de la calomnie, ces traits de vengeance raffinée, qu'Escobard déclare *chose bonne et utile*, quand ils atteignent un ennemi, ils n'appartiennent qu'à ses affreux disciples. Voilà pourtant les hommes que nous protégeons, que nous proclamons *nos alliés*, et, pour le triomphe desquels, la France de juillet se montre prête à verser son sang !

Il a manqué aux Belges, pour apprécier leur gouvernement, d'avoir subi celui des Bourbons. Echo stupide de toutes nos plaintes, ils déclament contre la Sainte-Alliance, appelant restauration le règne naissant et libéral des Nassau. eux seuls peut-être de tous les peuples, n'ont recueilli que des avantages de cette funeste coalition.

La fortune a voulu que les intérêts de la Saint-Alliance fîtassent ceux des Belges ; qu'on détachât leur pays du nôtre, comme pour le soustraire à tous nos malheurs. Il ya plus, leur dirai-je: elle vous a enrichis de nos dépouilles, admis au partage de nos conquêtes. Asservis jusqu'alors à l'Espagne et à l'Autriche, ou confondus dans la

France, vous avez, pour la première fois, constitué une nation; pour la première fois, réunis à un peuple inférieur en population et en territoire, vous avez pu balancer son pouvoir avec avantage. Tandis que la France était refoulée sous le joug d'une dynastie décrépite soutenue par des baïonnettes étrangères, vous renaissiez à l'indépendance, sous les auspices d'un prince qui la scellait de son sang, à votre tête; vous commenciez une ère brillante d'avenir, sous cette illustre race de Stadhouders qui vous avait déjà délivrés une fois du joug de l'ultramontanisme.

Votre restauration vous a-t-elle enlevé tout ce que la nôtre a enlevé à notre territoire et à notre industrie? Vous a-t-elle fait payer des millions de redevance à la Sainte-Alliance, un milliard d'indemnités à l'émigration, et tant d'autres sommes excessives pour combattre les progrès des lumières, pour corrompre les arts, bâtir des couvens et solder des missions? Avez-vous eu à souffrir dix années de censure, des lois d'amour, des lois de sacrilège, des cours prévotales? Avez-vous vu votre représentation nationale violée, votre garde civique dégradée, vos meilleurs généraux et vos citoyens de tout rang juridiquement assassinés?.. Dites ce que sont, à côté de tant de crimes, dont nous attendons encore justice, les abus qui vous ont soulevés!

La Maison d'Orange, en qui nous voyons la Sainte-Alliance, est la maison de l'Europe qui s'est le plus écartée du but et des principes du congrès de Vienne. Les cabinets absolutistes reprochaient depuis longtemps au roi Guillaume de gouverner trop libéralement. Aussi, lorsque l'insurrection belge éclata, vit-on une seule puis-

sâtes venir au secours de ce prince ? Ne fut-il pas attaqué par les feuilles légitimistes, comme par les feuilles libérales, abandonné des rois, plus encore que des peuples ? car une nation entière lui est restée fidèle : et c'est la république Batave !

Voyez, aujourd'hui même, ce que font ces puissances pour lui rendre ses Etats ; voyez les protocoles et le successeur qu'ils lui assignent. Certes, s'il est un fait qui doive frapper les esprits et fixer le jugement de l'avenir, c'est celui là. La postérité dira : deux trônes se sont élevés au 19<sup>m</sup>e siècle, ceux de *Napoléon* et de *Guillaume* qui ont épouvanté les vieilles monarchies, l'un par sa puissance nationale et par la gloire militaire dont il brillait ; l'autre par l'empire plus grand encore des institutions philosophiques et libérales qui l'entouraient. Les rois les ont fait renverser par les peuples.

Si la restauration des Nassau, prétend-on, se fait à Bruxelles, celle des Bourbons ne tardera pas à s'opérer à Paris. La première, qu'on veut en vain confondre avec la seconde, se fera par le vœu du peuple, que cesseront de tromper ses ennemis ; celle-ci par le secours des puissances coalisées, qui la tenteront, pour compenser l'autre et lui servir de contre poids.

Guillaume, en qui la religion devait porter Charles X à voir son adversaire naturel, et qui n'ignorait pas les trames ourdies contre lui, sous son règne, par les jésuites et par les doctrinaires des deux pays, a été un des premiers à reconnaître notre révolution de juillet, si pure, si juste et si généreuse, à son principe. Sans l'insurrection belge, et l'appui inconsidéré que nous lui avons prêté, aucun gouvernement n'eût sympathisé aussi vi-

vement avec nous ; et nous serions aujourd'hui l'un et l'autre , à l'abri de toutes les tentatives du jésuitisme , notre ennemi commun.

Le royaume des Pays-Bas , a-t-on dit , à votre tribune , a été créé dans un sentiment d'hostilité contre la France. Mais n'avions nous donc aucun moyen de le rallier à nos intérêts ? croit-on que le nouveau royaume Belge lui ait été substitué , dans des intentions plus favorables ? que le trône d'un prince Anglais ait été jeté sur nos frontières , pour les protéger et nous défendre ?

Et quel appui trouver dans un Etat dont l'instabilité même nous présente autant d'inconvéniens ? tout l'amour des hommes du juste milieu pour leur auguste protégé se consume en inutiles efforts ; en vain veulent-ils le faire régner à tout prix ; l'affermissement de son trône est impossible. Les points de discussion qui arrêtent la solution de la question belge , les *limites* et la *dette* y apporteront toujours des difficultés insurmontables.

Sans consistance , le royaume Belge devient inutile à la politique Européenne ; or , il ne peut en avoir sans empiéter sur le territoire de la Hollande , ou de la Confédération Germanique , résolues l'une et l'autre à défendre leurs droits , ou sans dérober à la France ce qui tôt ou tard devra lui être restitué.

La dette , en bonne justice , pourrait-elle être contestée par les Belges ? Un pays , qui formait près des deux tiers du royaume des Pays-Bas , peut-il en payer moins que les 16 trente et unièmes , réclamés par la Hollande ? Si les Belges trouvent des avantages à former un Etat séparé , ils doivent en supporter

toutes les conséquences; aujourd'hui que la Belgique a perdu les ressources que lui offrait la réunion, j'en conviens, cette dette est lourde; elle ne peut l'acquitter sans se ruiner. Sa nouvelle organisation ne saurait donc avoir de durée.

Sans commerce extérieur, sans marine, sans pêche, avec le besoin de quantité de produits étrangers, la Belgique ne constituera jamais un Etat séparé. Dès 93, on avait reconnu que n'ayant point de frontières naturelles, point de population suffisante, elle ne pouvait avoir d'indépendance. *Il faut, pour aspirer à la nationalité et à l'indépendance, des conditions de territoire et de puissance; la Belgique n'en peut avoir; il faut qu'elle soit avec la France ou avec la Hollande.* voilà ce que disait, il y a peu de mois, dans votre enceinte, l'honorable M. Mauguin.

Léopold, moins encore que tout autre, pourra consolider le nouvel état de choses. Lui même, dans son discours, à l'ouverture des chambres, ne s'est point dissimulé *les nombreuses difficultés de sa position*; et dans un mémoire à la conférence, il a fait l'aveu de *l'abandon* dans lequel il se trouve. Inconnu des Belges avant son avènement, si ce n'est pour avoir convoité deux couronnes; sans antécédens qui l'attachent à eux, il ne présente ni titre à leur affection, ni garantie à leur avenir. Qu'est-ce qu'un Roi, qui sur quatre millions de *sujets* ne peut trouver d'officiers pour le défendre? Et croit-on qu'il n'y ait plus de braves dans cette Belgique, qui nous en a tant fournis? Les Nassau en avaient bien su trouver; ils en trouveront encore.

Un seul Prince pouvait convenir à la Belgique,

et la constituer en Etat séparé : c'est le Prince d'Orange. Par ses liens puissants avec la Prusse et avec la Russie , par les souvenirs plus puissants encore qu'il a laissés dans le cœur des Belges, lui seul peut-être serait parvenu à remplir cette tâche. Il aurait dû , a-t-on dit , se mettre à leur tête , dès que la révolution éclata ? Oui , s'ils eussent voulu entendre la voix de la raison et leurs véritables intérêts. Et que n'a-t-il point tenté , à cet effet ? La Hollande , qui lui rend aujourd'hui justice , ne l'accusait-elle pas d'être trop porté pour eux , lorsqu'il ne cherchait qu'à rendre la séparation favorable aux uns et aux autres ? La révolution Belge , fût-elle motivée , de quelle considération eût joui , auprès des Belges eux mêmes , un prince qui aurait porté les armes contre son père et contre sa patrie ?

Ce prince , dont la physionomie noble et ouverte suffit pour laisser juger le fond de son âme , qui n'avait jamais fait usage des prérogatives de son rang , que pour appuyer les réclamations des Belges lorsqu'elles étaient justes , qui jouissait au dehors même d'une telle popularité que , dans sa visite au camp de Saint-Omer , l'accueil qu'il reçut de nos troupes et des habitans a pu lui faire croire qu'il était encore dans ses Etats ; ce prince , dont toutes les rares qualités ont été si indignement méconnues ; et qui , dans sa dernière campagne , ne s'est pas moins illustré par sa valeur et son habileté , que par sa modération et sa grandeur d'âme , serait-il bien disposé à gouverner aujourd'hui un pays qui lui rappellerait tant d'ingratitude et de trahisons ?

Le prince d'Orange avait été réservé à de plus hautes destinées. Plusieurs d'entre vous , Messieurs , savent que peu d'années après la restauration , un

parti puissant, à la tête duquel se trouvaient plusieurs de nos généraux, avait jeté ses vues sur lui, pour nous délivrer des Bourbons et de la Camarilla. Ils considéraient sa religion comme un garant de son libéralisme, et le voyaient doter la France de cette Belgique, que sa valeur avait contribué à nous ravir. Il règnerait peut-être aujourd'hui en France, s'il l'eût voulu.

Ces Belges, qui n'ont pas su comprendre tous les avantages politiques que leur assurait l'adoption de ce prince, reconnaissent aujourd'hui leur erreur; et les pétitions couvertes de milliers de signatures, adressées de Gand, d'Anvers, de Bruxelles, en sa faveur, à la conférence et au congrès, attestent si le vœu des hommes qui se disent les représentans de la Belgique, est le vœu unanime de ses habitans. Les Belges sentent que leur existence politique est dans un état forcé qui ne peut durer; et que le règne de Léopold n'est qu'une transition.

Et ce roi que nous leur imposons, que le clergé tolère, pour écarter les Nassau, et le perdre ensuite à son tour, ce roi que nous prétendons *librement choisi* par eux, lorsqu'ils ont jusque dans le congrès, protesté contre son élection, qui est réduit, pour se maintenir, à invoquer le secours de cinquante mille Français, quel est-il? l'agent, le pensionnaire de l'Angleterre, son préposé à la barrière qui limite notre indépendance, de l'Angleterre qui protège notre révolution de 1830, comme elle protégea celle de 89, qui nous emploie à troubler le continent à son profit, qui entretient la révolution belge, pour entretenir la ruine de ses manufactures, et lui fournir les armes et les munitions qui lui manquent.

Voilà la puissance que nous servons; dont nous devançons même les vœux, invitant ses flottes à pénétrer dans l'Escaut! des Français se flattent de voir bientôt l'Anglais *s'emparer d'Anvers!* Anvers, où Napoléon a prodigué ses trésors et son génie, et laissé les traces les plus sublimes de son patriotique système, la digue la plus puissante, pour préserver le continent des envahissemens britanniques!

Nous prétendons nous rendre aux vœux des Belges? Entendez-les repousser nos services, réprouver notre intervention, et la reprocher à leur roi *comme une violation de leur législature*. Nous prétendons défendre leurs libertés? Voyez le clergé enhardi par notre aberration et la protection de nos baïonnettes, envahir la représentation nationale, qui, dans un pays tout manufacturier, sur cent députés, compte à peine dix commerçans. Voyez le rompre déjà ouvertement avec les libéraux qu'il s'était associés, et dont il avoue n'avoir plus besoin. Ainsi devait fuir l'œuvre éphémère de l'union catholico-libérale.

Vous avez voulu, Messieurs, en prêtant votre concours à la défense du roi Léopold, *dissiper des doutes qui agitent péniblement la France?* Quels éclaircissemens nos secours y ont-ils apportés? quel fruit en avons-nous recueilli? Une intervention honteuse a amené une évacuation plus honteuse encore. Vous avez voulu maintenir la paix? En laissant les parties vider elles-mêmes leurs querelles, nous allions la voir affermie en quelques jours; en intervenant, nous avons jeté en Belgique le brandon d'une guerre générale et interminable.

Mais sous cette apparence de désintéressement che-

valeresque , tant vanté par le *Constitutionnel* et les *Débats* , serait-il vrai que nous n'en ayons pas moins poursuivi certains intérêts , par des voies peu nobles ? Serait-il vrai qu'en refusant la couronne de la Belgique pour un prince français , afin de ménager la Grande-Bretagne , nous ayons auparavant tout fait pour qu'il l'obtint ; et que rien n'a été négligé depuis , pour nous ménager des intelligences secrètes dans le pays ? Serait-il vrai qu'aujourd'hui même que nos troupes sont retirées , nous y renvoyons non-seulement nos officiers , mais qu'un grand nombre de nos soldats , vêtus de la blouse belge , vont grossir , sous ce déguisement , les rangs de l'armée de Léopold ? Cette fraude et ces manœuvres occultes sont-elles dignes de la France ? Ou nous voulons reconquérir la Belgique , et nous avons assez de courage pour le déclarer ouvertement ; ou nous n'avons d'autres vues sur elle , que celles que doivent nous inspirer nos droits et nos véritables intérêts ; et dans ce cas encore , nous avons une autre conduite à tenir.

Notre intervention contre la Hollande est une flétrissure ; une violation de tous nos engagements. Qu'avons-nous à reprocher à cette nation ? En quoi a-t-elle manqué aux traités , qu'aucune grande puissance n'a respectés ? Et que prétend-elle dans ces circonstances ? obtenir ce que ces puissances et nous-mêmes avons reconnu solennellement lui appartenir. La Belgique a voulu se séparer ; la Hollande y a consenti ; la Belgique a voulu envahir son territoire ; celle-ci s'est armée pour le défendre ; et a demandé justice. La conférence a engagé les Hollandais à céder. On sait comment ils ont répondu à cette invitation ignominieuse.

Nous accusons la Hollande *de troubler la paix et l'ordre en Europe, d'avoir violé l'armistice, et surpris déloyalement les Belges.* N'avait-elle pas accédé aux bases des négociations déclarées *irrévocables*, quoiqu'elles fussent contraires à ses intérêts? En s'écartant de ces bases, c'est la conférence qui a rompu l'armistice; c'est avec elle que la Hollande avait traité, non avec le gouvernement belge qu'elle n'a point reconnu. C'est donc à la conférence seule qu'elle avait à le dénoncer; et c'est ce qu'elle a fait, le 12 juillet, c'est-à-dire, dix-huit jours avant de reprendre les hostilités.

La Belgique, ayant refusé d'accepter le protocole du 20 janvier, la conférence l'informa, par celui du 17 avril, que, faute de satisfaire à cette acceptation, elle ne serait pas reconnue par les puissances. C'est pour le faire observer, que la Hollande a pris les armes. Et nous dont elle soutient l'ouvrage, nous qui avons déclaré ne vouloir reconnaître le gouvernement belge qu'à cette condition, c'est nous qui nous armons contre le peuple qui se sacrifie pour faire exécuter les traités, et qui défendons celui qui refuse de les remplir!

Une nation qui ne compte pas trois millions d'âmes, est la seule qui montre aujourd'hui de la grandeur, de la dignité et du courage, la seule qui lutte avec énergie et avec droiture contre tous les détours de la diplomatie Européenne. La Hollande s'est replacée à la hauteur de ses temps les plus héroïques; jamais elle n'a mieux justifié son titre de *Provinces-Unies*; elle a repris son rang au milieu des premières puis-

sances par son union, son esprit national et son patriotisme; et pendant qu'on accusait ses citoyens de lâcheté et de vénalité, elle versait volontairement 50 millions de florins au trésor public, et armait 100,000 combattans.

Cette nation qui a exercé une si grande influence sur la civilisation et sur le sort des deux mondes, qui défend, encore en ce moment, la cause de la liberté et des lumières contre la barbarie et l'obscurantisme; c'est elle que nous avons choisie pour ennemie; que nous qualifions, dans le sein de la représentation nationale, comme dans les feuilles publiques, *de horde de sauvages, violant tous les droits et tous les traités!* Cette armée qui, de l'aveu de nos officiers et des Belges eux mêmes, ne s'est pas moins distinguée par sa discipline que par son courage, que les Etats-Généraux ont déclarée à la face de l'Europe: *composée de l'élite des citoyens de tous rangs et de toutes conditions; c'est elle que nous appelons un infâme ramassis de brigands, de lâches déshonorant l'Europe civilisée par des cruautés dignes des annales du moyen âge!*

Le peuple, son roi, ses représentans, tout est enveloppé dans la même réprobation, et frappé du même anathème. La calomnie jusqu'à ce jour poursuivait les individus; elle n'avait point encore attaqué une nation en masse. On conçoit que le jésuitisme, qui n'a pu parvenir à soulever la Hollande contre son gouvernement, ait étendu sa fureur sur toute sa population. Mais nous, avons-nous pu prendre part à d'aussi ridicules accusations? Avons nous pu

ajouter foi avec autant de simplicité à tous les contes absurdes, débités pour nous irriter contre elle, et qui toujours ont été démentis par les faits !

Et, quels sont en France les hommes qui ont le plus contribué, à propager ces faux bruits, qui ont flétri avec le plus d'acharnement la conduite de la Hollande, et ont applaudi avec le plus d'ardeur à la *révolution* de la Belgique? ceux dont le modérantisme s'épuise en efforts pour restreindre nos libertés, arrêter notre courage et endormir notre patriotisme; ceux qui, en provoquant à Bruxelles le pillage et la terreur, ne connaissent à Paris que le maintien de l'ordre et l'amour de la paix! Dignes associés des fanatiques qui perdent en Belgique la cause de la liberté; jésuites plus adroits, et qui la tuent plus doucement !

La campagne des Hollandais sera plus féconde en résultats qu'elle ne paraît devoir l'être. Elle ne servira pas seulement à rehausser leur gloire militaire; elle exercera encore un effet moral, dont les suites influenceront puissamment sur le sort de l'Europe. Son issue a mis au jour tout ce que la révolution Bruxelloise a de faux et de précaire; elle suffit pour faire juger le patriotisme des hommes des deux pays.

Que sont-ils devenus ces dévots champions de l'honneur belge, ces législateurs belliqueux, dont la forfanterie invoquait la guerre *comme le seul remède aux maux de la patrie*, s'écriant : *L'ennemi est perdu ! dès aujourd'hui il verra nos blouses ?* Oui, mais le lendemain, il avait cessé de les voir. Qu'est devenue la résistance, l'exécration que le prince d'Orange devait rencontrer dans cette population qui lui a ouvert les portes de toutes les villes ?

Et quelle preuve plus évidente de la libéralité du gouvernement des Pays-Bas, que l'attachement que la Hollande lui témoigne? Ce gouvernement que la Belgique a repoussé, et autour duquel les Hollandais se rallient, n'a pas changé; c'est celui que les Belges traitaient de *tyrannique*. En Hollande aussi, on désire dans sa marche quelques améliorations; mais, en attendant le moment opportun pour les obtenir, on n'en fait que mieux voir toute la confiance qu'il inspire. Et le Hollandais se connaît en liberté. *Doué d'une intelligence supérieure, essentiellement juste et raisonnable, le Hollandais, disait le roi Louis, est en même temps républicain, difficile, frondeur, ennemi de tout frein et surtout de tout frein étranger.*

Voilà cependant le peuple que nous combattons; sur la ruine duquel nous prétendons faire triompher la cause des peuples libres. Sommes-nous conséquens? Sommes-nous justes; et ne donnons-nous pas à nos ennemis des armes contre nous? Dans cette funeste confusion qu'allons-nous faire? Allons-nous, à la reprise des hostilités, renouveler notre déplorable intervention? Que va décider la conférence? Ce qui est certain, c'est qu'elle n'en viendra à un arrangement stable, à une conclusion définitive, qu'aussi tard qu'elle pourra.

L'indécision, le provisoire, est la grande ressource des gouvernemens pour fatiguer les peuples et amortir leurs prétentions. C'est le ressort puissant que l'Angleterre fait mouvoir, pour ruiner le commerce du continent. Tout le secret de sa politique, dans la fabrication des interminables protocoles, se trouve révélé par ces mots d'un journal anglais: *On reçoit main-*

*tenant, en Angleterre, beaucoup de commandes pour le continent.*

Que faut-il de plus, pour nous faire ouvrir les yeux? Ne reconnaitrons-nous pas enfin la nécessité de quitter la voie dangereuse où nous sommes engagés? Ne renoncerons-nous pas à remplir, dans ce grand drame politique, le rôle de dupes, et à être tour-à-tour, depuis quarante ans, l'objet de l'admiration et de la risée de l'Europe?

Nous n'avons qu'un parti à prendre; il en est temps encore. Quoique nous prétendions, la Belgique ne veut point être réunie à la France; elle s'en est expliquée par tous ses organes, d'une manière non équivoque, traitant cette incorporation *d'ignoble*, et accusant même *de pensées fausses et intéressées* ceux d'entre vous, Messieurs, qui l'avaient proposée. Mais il est dans la Belgique plusieurs cantons qui sont français par leur langage, par leurs mœurs, et qui désirent être rendus à la France; ce sont ceux-là, dont la possession nous importe. Les conquêtes de territoire sont aujourd'hui moins essentielles que celles de liberté; et la Belgique, entière nous est devenue inutile.

Chez le peuple anglais, qui se connaît en alliances, et qui n'est pas moins partisan des libertés des autres peuples que son gouvernement machiavélique leur est contraire; un de ses représentans a dit au parlement: *La marche suivie par l'Angleterre envers le gouvernement hollandais est la plus impolitique, la plus injuste et la plus anti-nationale qu'on ait pu adopter.* Tôt ou tard, l'Angleterre réparera sa faute, et s'unira à la Hollande. Prévenons

la; et profitons des avantages qu'elle y voit.

Unissons-nous à la Hollande. Des ouvertures, assure-t-on, nous ont été faites à cet effet, de la part de son gouvernement; n'hésitons point à les accueillir. N'a-t-elle pas déjà été associée à notre fortune? N'a-t-elle pas combattu dans nos rangs et pris part à nos triomphes? N'a-t-elle pas été la première alliée de la république? Nos trois couleurs flottent sur ses pavillons, unies au drapeau Orange. *Les hommes libres sont français!*

Unissons-nous à la Hollande; mais à la Hollande nous restituant une partie des places fortes et des provinces qui nous appartiennent, par leur position topographique, et se renfermant de son côté dans les limites convenables à sa prospérité et à son indépendance; à la Hollande, qui nous offrira, au besoin, par ses ressources maritimes, une des meilleures alliances que nous puissions former contre les prétentions de l'Angleterre. Disposée à renoncer à la Belgique entière, elle ne saurait refuser de nous en céder une partie.

Cette alliance si naturelle nous présentera tous les avantages d'indépendance, que nous poursuivons vainement ailleurs, avec tant de peine; elle raffermira notre liberté, et ranimera notre commerce. Si nous en laissons échapper l'occasion, vous l'avez reconnu vous-mêmes, Messieurs: la Belgique marche à ce qu'on appelle *une restauration*. Les organes de sa révolution en conviennent; elle reviendra toute entière aux Nassau, qui peuvent encore, il est vrai, s'y trouver exposés aux persécutions du parti-prêtre, mais sans crainte désormais d'en être expulsés; et nous y aurons perdu, sans retour,

tous nos droits. Les Nassau préféreront sans doute le sacrifice d'une province aux nouveaux troubles qui pourraient agiter leurs Etats. Divisé, le clergé belge cessera d'être à craindre. Ce partage tuera l'hydre de la révolution sacerdotale ; et, à ce seul titre, il aura bien mérité de l'humanité et de la civilisation.

Un partage est le recours auquel il faudra tôt ou tard en venir, pour résoudre la question belge. Dès ce moment, il peut concilier tous les intérêts, ceux de la France et de la Hollande, comme ceux des Belges eux-mêmes, déjà divisés de fait par la diversité de leurs mœurs et de leurs besoins.

Un partage rendra justice à chacun, et assurera le repos de l'Europe entière. Etabli sur des bases convenables, il sera vraisemblablement ratifié par les puissances continentales ; et peut-être le sera-t-il par l'Angleterre elle-même, qui aimera encore mieux voir la Belgique conservée en partie par la Hollande, que menacée d'être envahie en totalité par la France.

Si ce parti devait provoquer la guerre, du moins ne la ferions-nous plus contre nos intérêts, pour de vains mots, et par une stérile parade de générosité ; mais pour des avantages réels, dont notre courage et notre droit nous assureraient la conquête infaillible. Nous cesserions de servir notre plus mortel ennemi, et de sacrifier notre allié le plus naturel ; et il serait alors *vrai* de dire : que nous combattons pour notre gloire, notre liberté et notre indépendance.

Si les faits sur lesquels je m'appuie, et que vos lumières vous mettent à même d'apprécier, ne vous paraissent pas toutefois suffisamment constatés

il vous est facile d'en avoir une preuve plus convaincante. Envoyez en Belgique et en Hollande, pour vous assurer de la vérité, une commission composée d'hommes capables, dignes de votre confiance et connaissant déjà les lieux. Qu'ils entendent les deux parties, consultent les localités, et interrogent surtout le peuple.

Les rois ont, à l'étranger, leurs chargés d'affaires; pourquoi la représentation nationale n'aurait-elle pas aussi les siens? Ce serait un moyen d'éviter de grandes fautes, et d'étendre sur toutes les parties de l'administration le contrôle constitutionnel dont nos relations extérieures sont seules affranchies. Ce serait faire entrer le pouvoir représentatif en partage d'un domaine dont, par un oubli inconcevable, nous avons laissé, jusqu'à ce jour, la couronne se réserver l'apanage exclusif. Ce serait enfin vous dispenser de solliciter du ministère des comptes qu'il ne vous rend pas; et faire disparaître de la France l'étrange abus d'un gouvernement, qui, soumis aux lois représentatives, dans les affaires intérieures, exploite librement, au-dehors, tous les privilèges de l'absolutisme.

J'ai l'honneur etc.



PIERRE-VICTOR.

Les Verrières, 5 Octobre 1831.



